



Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### **1. Préambule**

Ce préavis concerne la RC 153-C-P Route de Vaulion, en particulier la réfection de la chaussée et de ses équipements.

Ce projet fait partie de l'étude menée conjointement par le bureau DTP SA et l'entreprise Transitec, concernant la modération du trafic sur les axes routiers de la rue du Bourg et de la route de Vaulion et présenté à la population, le 30 septembre dernier.

La DGMR a accepté que le tronçon de la route de Vaulion soit limité à 30 km/h.

La Municipalité propose de réaliser ce projet en profitant des travaux, pour rénover également les conduites en mauvais état, en particulier celle de l'eau potable, en partie des eaux claires et de l'éclairage public. Le revêtement final tiendra compte de plusieurs éléments comme la préservation des cunettes en cailloux ronds, des différentes zones pour piétons, trottoirs et circulation routière, du bruit à limiter et d'un éclairage public adapté. De plus, la législation impose un arrêt de bus aux normes LHand (Loi sur l'égalité pour les handicapés). Ce dernier sera réalisé aux Portes.

### **2. Travaux.**

Les travaux débuteront au printemps 2021 et devraient durer 12 à 14 mois. Ils seront supervisés par le bureau DTP SA et la Municipalité.

### **3. Coûts des travaux**

Le montant total prévu des travaux s'élève à fr. 2'456'000.00  
à savoir :

• Travaux de génie civil	fr	1'375'000.00
• Travaux d'appareillage	fr.	370'000.00
• Eclairage public	fr.	45'000.00
• Marquage	fr.	12'000.00
• Signalisation	fr.	20'000.00
• Etudes avant-projet, projet, dossiers administratifs	fr.	31'000.00
• Procédures, projet d'exécution et direction des travaux	fr.	130'000.00
• Cadastre souterrain	fr.	20'000.00
• Travaux géométriques	fr.	21'000.00
• Prestations complémentaires (assistance technique, photo etc.)	fr.	12'000.00
• Suivi archéologique	fr.	36'000.00
• Divers (Publications diverses, essais divers, etc.)	fr.	52'000.00
• Imprévus (env. 8%)	fr.	156'000.00
• Arrondi	fr.	5'715.00
• TVA	fr.	156'000.00
• <b>Total TTC</b>	<b>fr.</b>	<b><u>2'456'000.00</u></b>



#### 4. Financement

- Demande de subvention qui sera déposée auprès de la DGMR. Le montant, estimé de **fr. 381'000.00**, sera déduit du total des travaux, une fois le décompte établi et la facture finale envoyée à la DGMR.
- Demande de subvention auprès de l'ECA. Le montant, estimé de **fr. 110'000.00** sera également déduit du total des travaux.
- D'un emprunt auprès d'un établissement bancaire ou d'autres institutions pour l'investissement de **fr. 1'800'000.00**.

#### 5. Amortissement

- D'un prélèvement sur le fonds de réserve « investissements futurs » de **fr. 170'000.00**.
- De prévoir un amortissement comptable sur une durée de 30 ans.

#### 6. Demande de la Municipalité

La municipalité a l'honneur de vous soumettre, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la proposition suivante :

**Le Conseil général de Romainmôtier-Envy, sur proposition de sa Municipalité, entendu le rapport de la Commission, conformément à l'art. 4, chiffre 3 de la Loi sur les communes, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :**

- D'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux de réfection de la RC 153-C-P Route de Vaulion.
- De lui accorder un crédit de **fr. 2'456'000.00**.
- De l'autoriser à prélever sur le fonds de réserve « investissements futurs » le montant de **fr. 170'000.00**.
- De l'autoriser à contracter un emprunt de **fr. 1'800'000.00** auprès d'un établissement bancaire ou d'autres institutions aux meilleures conditions du moment.
- D'amortir comptablement cet investissement sur une durée de 30 ans par le compte de fonctionnement dès la fin des travaux.
- De décharger la commission de gestion et finances de son mandat.

Romainmôtier, le 22 novembre 2020

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  
Signé

La Secrétaire  
Signé

Nils Monbaron

Martine Pugin